

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00093

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Gestion Ressources
Tel : 04.66.86.75.99
Réf : MN/IL/JC/2025

Objet : Convention de prestation de services à titre onéreux avec la société Cédric Masse Events dans le cadre du festival des cultures urbaines co-organisé par le Forum Jeunes le samedi 26 avril 2025 place des Martyrs de la Résistance

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 qui donne délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application des articles L.2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt d'organiser une manifestation, le samedi 26 avril 2025, dans le cadre des festivités jeunesse du Forum Jeunes, avec la co-organisation du festival des cultures urbaines,

Considérant la nature de cette prestation et que cette dernière nécessite l'intervention d'un prestataire dont l'engagement ont fait l'objet d'une consultation financière préalable,

Considérant que la proposition retenue est une offre économiquement avantageuse pour assurer la prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La société CEDRIC MASSE EVENTS représentée par son gérant, M. Cédric MASSE et dont le siège social est situé 30 rue Maréchal Fayolle – 30900 Nîmes, est retenue pour l'animation de la journée du samedi 26 avril 2025, de 13h30 à 17h30, pour un montant de 150 € (cent cinquante euros, TVA non applicable),

ARTICLE 2 :

Une facture sera présentée, par et au nom du prestataire, à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

12 4 AVR, 2025

A Alès, le

Le Maire

Christophe RIVENC

